



Problemes Expert-Difficultes suite a un vol - Abus

Par **Lyon69003**, le **25/02/2017** à **12:28**

Bonjour a tous,

Nous avons été victime d'un cambriolage avec effraction chez mes parents ou je réside après un retour de plus de 10 ans a l'étranger. La police a pu constater les faits, nous avons déposés plaintes et le dépôt de plainte a été remis a l'assurance. Depuis, nous avons eu la visite d'un expert, puis nous avons eu de nouveau la visite d'un autre expert mandate par le GAN. Nous avons fournis toutes les factures originales, par contre étant donne le montant du vol pres de 35000 euros de bijoux et divers objets de luxe, les experts semblent chercher des failles a ce dossier.... malgré toutes les factures fournies, le 2eme expert nous demandent des choses étranges afin de justifier de mon rythme de vie et de la valeur de mes biens dérobés telles que:

- 1) Fournir ma feuille d'imposition pour justifier de mes revenus
- 2) Fournir tous les baux de mes locations puisque je possède des appartements que je loue
- 3) Fournir mes contrats de travail ainsi qu'attestation de salaire fort élevé par rapport a la France
- 4) Copie de toutes mes taxes foncières
- 5) Attestation ainsi que copie Pièce d'identité pour les cadeaux que j'ai reçu (soit mon kit de golf et un sac a main)
- 6) Il me demande aussi une déclaration de vol a mon nom, alors que la police me dit qu'une seule déclaration suffirait puisqu'il s'agit du même vol
- 7) Demande de contacts de tous les voisins, pour que l'expert les contactent eux même alors que la police a déjà fait son enquête... Question très indiscrette du style: est ce que la fille de vos voisins habite bien la? Savez vous pourquoi elle est rentrée de l'étranger pour revenir dans la région? Savez vous pourquoi leur fils a vendu son affaire locale et a déménager dans le Sud pour s'y installer suite au rachat d'une autre affaire? La voisine a été très choquée de

ce questionnaire car elle a trouve les questions très bizarre....

8) Nous étions au baptême de mon neveu en date du 12 novembre, l'expert nous a même demandé le nom exact de l'enfant qui n'avait que 17 mois au moment des faits, n'y a t il pas la protection de l'identité?

Je suis très embêtée car le sinistre est survenu depuis début novembre 2016, et que je ne vois pas la fin de cet interrogatoire... je pense que l'assurance pense que nous avons sans doute commandité ce vol pour "toucher" une prime d'assurance.

Trouvez vous cela normal? Est ce la procédure a suivre? Avez-vous eu de tels cas? J'ai comme l'impression qu'il cherche a ne rien me dédommager! J'ai déjà fourni de nombreux documents mais cela n'en suffit pas....

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, malgré l'installation de notre alarme suite au vol, nous avons du mal a oublier cet épisode de notre vie qui est très traumatisants,

Bonne journée,

Par **morobar**, le **25/02/2017** à **18:40**

Bonsoir,

Effectivement ces questions sont sans rapport avec le vol.

Mais vous n'êtes pas l'assuré, ce sont vos parents.

C'est certainement l'origine de cette dualité d'experts.

A part les item 5 et 6 qui paraissent fondés, le reste ne me paraît pas de nature à intéresser l'assureur de vos parents.

Nul besoin de commanditer un vol, il suffit d'un coup de masse dans la serrure, un dépôt de plainte et l'ouverture d'un sinistre auprès de l'assureur.

Par contre rajouter des objets à la liste est courant.

Par **chaber**, le **26/02/2017** à **11:05**

bonjour

Un contrat multirisques habitation limite très souvent les objets de valeur à 30% du capital mobilier souscrit et les bijoux à 10% compris dans le montant ci-dessus.

Vous avez fourni une réclamation avec factures à votre nom.

Un assureur est suspicieux par nature, notamment en matière de vol et s'interrogera

- sur le fait que vous résidez chez vos parents et qu'apparemment les objets de valeur volés vous appartenaient

- sur le fait que vous puissiez posséder ces objets de valeur par rapport à une citoyenne Lambda

- sur le fait que, même pour une absence 24 heures, les locaux étaient bien clos et l'alarme

en fonctionnement

.....

Par **morobar**, le **26/02/2017** à **11:22**

C'est une suspicion normale pour écarter les tentatives, et elles sont nombreuses, de fraude à l'assurance.

Mais cela n'autorise pas pour autant le questionnaire dont il est question.

Par **Lyon69003**, le **26/02/2017** à **12:23**

Merci a tous pour vos réponses, je vais fournir les derniers éléments demandés et si cela continue, je ferais suivre cette affaire par un avocat compétent dans le droit des assurances.
Bon weekend.